

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le



ID: 013-211301049-20240129-DEC2024_012-CC



VIIIe de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 www.ville-sausset-les-pins.fr

DECISION DU MAIRE N°DEC2024-012

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX MUNICIPAUX DE L'ANCIEN « ALSH » du Petit Nid AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ECOUTE TA PLANETE »

Nomenclature ACTES: 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les- Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

- -CONSIDERANT que l'Association « ECOUTE TA PLANETE » a pour objet toute action visant à sensibiliser les jeunes et les adultes sur l'être humain et son environnement naturel, urbain et industriel, à travers des missions éducatives, pédagogiques, scientifiques et sociales, en développant des créations de lieux d'expérimentations et d'observations de la nature et d'activités pour les travailleurs de l'Economie Sociale et Solidaire,
- -CONSIDERANT que l'Association « ECOUTE TA PLANETE » demande la possibilité d'utiliser les locaux municipaux de l'ancien ALSH du Petit Nid, à usage exclusif de bureaux administratifs,

DECIDE

<u>Article 1</u>: de signer la convention de mise à disposition gratuite des locaux municipaux de l'ancien « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Petit Nid » situés: Place de l'Horloge, au profit de l'Association « ECOUTE TA PLANETE », dont le siège social est: 31 Avenue Pierre Matraja – Gymnase Alain Calmat 13960 SAUSSET LES PINS.



République Française

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024



VIIIe de SAUSSET-LES- | ID: 013-211301049-20240129-DEC2024_012-CC

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 www.ville-sausset-les-pins.fr

Article 2: La convention est conclue pour une durée déterminée du 01 JANVIER 2024 au 31 DECEMBRE 2024.

Article 3: La convention est consentie à titre gratuit.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 29 janvier 2024.

Le Maire, Maxime MARCHAND